

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Société Immobilière Clair Matinen liquidation, Genève***
2. *Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire*
3. *Date de la décision: 08.10.2004*
4. *Echéance de préavis des créances: **29.11.2004***
5. *Adresse pour la déclaration des créances: Société Immobilière Clair Matin B en liquidation, c/o Régie du Centre SA, rue de la Madeleine 8, 1204 Genève*
6. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7. *Remarques: l'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée, selon l'art. 745 al. 3 CO.*

Etude de Mes Bernasconi & Terrier, notaires  
1205 Genève

(02513480)